

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-137 Attribution d'une subvention au profit de l'Aones-Kayak pour l'organisation de la 2e édition de la fête de l'eau

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

2 5 SEP. 2026

2 5 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-137-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N° 26-137

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'AONES -
KAYAK POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME EDITION
DE LA FETE DE L'EAU**

RAPPORT

M. José PIRES rapporte qu'en partenariat avec la Ville de Louviers et l'Agglomération Seine-Eure, l'AONES Canoë-Kayak de Louviers a organisé le 29 août 2026, sur la voie verte, à proximité du complexe aquatique Caséo, la 2^{ème} édition de la « Fête de l'Eau » de Louviers, mettant ainsi en œuvre une proposition émise par le Congrès de Louviers au printemps 2024.

Placée sous le signe de la convivialité, de la découverte et de la valorisation de la rivière, cette deuxième édition a rencontré un franc succès, réunissant tout au long de la journée un public nombreux et intergénérationnel, malgré une météo parfois pluvieuse. Fort de la réussite de la première édition, l'événement a confirmé son intérêt pour sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine naturel et fluvial du territoire, tout en proposant un programme riche et diversifié d'animations et d'activités autour de la rivière :

- des activités nautiques et ludiques autour de « l'Affluente » ainsi que des joutes sur l'eau ;
- des animations pédagogiques autour de la biodiversité, contribuant à sensibiliser petits et grands à la protection de l'environnement et à la richesse des milieux aquatiques ;
- un espace festif et convivial, animé par des Food trucks et une fanfare, qui ont accompagné la journée dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Cet événement a contribué à mettre en valeur la voie verte, le patrimoine naturel lovérien, tout en participant au dynamisme du tissu associatif local et en renforçant la cohésion sociale.

Il convient également de souligner le soutien matériel et logistique apporté par les services de la Ville de Louviers pour faciliter l'organisation de cette deuxième édition de la Fête de l'Eau.

Au regard du succès rencontré, de la qualité de sa mise en œuvre et de l'impact positif constaté pour l'animation du territoire, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder à l'AONES Canoë-Kayak de Louviers une subvention exceptionnelle de 4 000 euros destinée à couvrir une partie des dépenses engagées.

DÉCISION

LE CONSEIL,

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de valoriser son patrimoine naturel, de soutenir le dynamisme associatif local et de renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDERANT l'intérêt local de la manifestation « Fête de l'Eau », sa contribution à l'animation du territoire et les dépenses engagées par l'association organisatrice ;

DÉCIDE d'attribuer à l'association AONES Canoë-Kayak de Louviers une subvention exceptionnelle de 4 000 € (quatre mille euros) au titre de l'organisation de la deuxième édition de la « Fête de l'Eau » ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

